



**PAI d'un élève présentant un cas d'Ostéogenèse imparfaite
Circulaire 99-181 du 10/11/1999 BOEN N°41 du 18/11/1999**

L'ENFANT OU L'ADOLESCENT CONCERNÉ

NomPrénom

- Nom des parents ou du représentant légal

- Date de naissance

- Adresse

.....

Téléphone domiciletravail

- Collectivité d'accueil

. école . établissement scolaire . établissements d'accueil de la petite enfance

1 - Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant

- Les parents

Mère NOM.....

Adresse.....

Téléphone.....

Père NOM.....

Adresse

Téléphone.....

- Le responsable de la collectivité

NOM.....

Adresse.....

Téléphone.....

- Le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité

NOM.....

Adresse.....

Tel.....

- Le médecin qui suit l'enfant

NOM.....

Adresse.....

Tel.....

- Le service hospitalier dans le cadre de sa pathologie

SERVICE.....

NOM.....

Adresse.....

Tel :

1 - Conduites à tenir pour l'équipe éducative

En cas de suspicion de fractures, il est proposé de :

- rassurer l'enfant
- calmer l'entourage
- éloigner les autres enfants
- donner du paracétamol : une dose « poids » et noter l'heure de la prise
- immobiliser le segment du membre atteint (en général, l'enfant ne le mobilise pas. Ne pas vouloir le bouger)
- appel des parents qui, selon l'importance du traumatisme le transporteront par leurs propres moyens à l'hôpital le plus proche OU : si traumatisme grave (axe rachidien), appel du Samu ou des pompiers pour transfert à l'hôpital de référence ou de compétence.

2 - Besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent

Horaires adaptés

.....
 Prendre les escaliers en dehors du groupe, bannir les bousculades en toutes circonstances.

.....
 Déterminer un lieu de repos : espace calme et délimité pendant les récréations ; si possible pour les enfants ayant une certaine fatigabilité, un espace où ils puissent s'asseoir.

.....
 Aménagement de l'éducation physique et sportive: sports à adapter selon l'avis du médecin qui suit l'enfant

.....
 Aménagement des transports extrascolaires: - accompagnement par EVS, ATSEM, parents
- éviter les trajets trop longs et les transports mal adaptés.

.....
 Mobilier adapté :

- table et chaise si petite taille
- trépied et coussin si l'enfant est plâtré
- ordinateur

Attente à éviter au restaurant scolaire

.....
 Nécessité d'une trousse d'urgence détenue par les enseignants et contenant :

- du paracétamol
- de la morphine avec dose prescrite sur ordonnance

Double jeu de livres

.....
 Salle de classe au rez-de-chaussée ou accessible par ascenseur

.....
 Aménagement des sanitaires

.....

Autorisation de sortie de classe dès que l'élève en ressent le besoin

.....
 Nécessité de prise en charge spécialisée (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité) en partie ou en totalité sur le temps scolaire

.....
 Demande de tiers-temps aux examens

3 - Prise en charge complémentaire médicale

Intervention d'un kinésithérapeute : coordonnées, lieu d'intervention, heures et jours

.....
 Intervention d'un personnel soignant : coordonnées lieu d'intervention, heures et jours concernés

.....
 Prise en charge en orthophonie : coordonnées, lieu d'intervention et horaires

.....
 Soutien scolaire : matières, heures

.....
 Assistance pédagogique à domicile : intervenant et modalités

4 - Traitement médical

(selon l'ordonnance adressée sous pli cacheté au médecin de la collectivité)

Nom du médicament

Doses, mode de prise et horaires

5 - Protocole en cas d'urgence qui sera joint au PAI à faire remplir par le médecin prescripteur et à rapporter au médecin concerné par l'accueil

- **Signes d'appel** : .

fractures, douleur violente, impotence fonctionnelle d'un segment de membre.

- **Symptômes visibles** :

tuméfaction, rougeurs, déformations

Mesures à prendre dans l'attente des secours : . .

- Immobilisation du segment concerné : ne pas le bouger

TRAITEMENT par

- Doliprane : dose

- Morphine : dose

6 - Référents à contacter Appels : (Numéroté par ordre de priorité)

. Parents ou tuteur, ou membre de la famille

Tél. domicile Tél. travail

SAMU: 15 ou 112 par portable

. Pompiers :

Médecin traitant. Tél.

. Médecin spécialisteTél.
. Service hospitalierTél.
Autre personne à avertir en cas d'urgence :

Signataires du projet

Les parents ou représentant légal - L'enfant ou l'adolescent - Le responsable de l'institution - Les personnels de santé - Le représentant de la municipalité.

Date :